



REFORME DE L'IRCANTEC

LES MOTIFS DE LA GREVE

DES 16 et 17 octobre 2008

Le conseil d'administration de l'IRCANTEC (sans aucun Praticien Hospitalier en son sein) a voté une réforme du régime qui pénalisera lourdement la retraite des Praticiens Hospitaliers. Elle conduit à **l'abaissement de nos retraites de 30 %**

Les PH cotisent toute leur carrière à cette caisse : la pension IRCANTEC constitue donc la majeure partie de leurs revenus au moment de la retraite. Ce n'est pas le cas des autres salariés-cotisants de l'IRCANTEC : c'est une caisse destinée aux non-titulaires de l'Etat, qui n'y cotisent pas longtemps et qui en tirent un complément de retraite.

Les praticiens hospitaliers sont particulièrement touchés par ces mesures : seuls cotisants sur toute leur carrière, ils représentent seulement 1,5% de la démographie des cotisants mais 15% des apports de cotisations.

Cette réforme augmentera **le prix d'achat du point IRCANTEC qui passera de 2,9 € à 4,5 €**. Pour un même salaire, le nombre de points acquis pour la future retraite sera donc sérieusement amputé. La réforme touchera toutes les tranches d'âges, en pénalisant davantage les plus jeunes. Par la réforme prévue et par l'érosion progressive de l'IRCANTEC (les salaires évoluant moins vite que l'inflation), un jeune PH ne peut espérer qu'une retraite d'environ un tiers de ses derniers revenus. Au final, le **taux de rendement** (qui figure dans l'arrêté du 23 septembre 2008) va **baïsser de plus de 30 %**, d'environ 12% aujourd'hui à 7,75% en 2017.

CONSEQUENCES DE LA REFORME

Age en 2008	Pension de retraite à 65 ans (SS+IRCANTEC) € constants	Pourcentage du dernier revenu (13 Ech+ISPE)	Baisse de retraite par rapport à 2008
30 ans	2800 €/mois	36 %	-34 %
40 ans	3085 €/mois	40 %	- 27 %
50 ans	3455 €/mois	44 %	-18 %
60 ans	3950 €/mois	51 %	- 6 %
65 ans retraité en 2008	4220 €/mois	54 %	Droits acquis non modifiés

La situation de l'IRCANTEC n'est pas alarmante au point d'adopter dans l'urgence des mesures de sauvegarde extrémistes dénuées de concertation.

Des [simulations de la Caisse des Dépôts et Consignation](#) (gestionnaire de l'IRCANTEC) ont été publiées fin août 2008. Ces simulations montrent (pages 25 à 30) qu'il est possible de concilier l'augmentation du taux de remplacement (retraite à 75 % du salaire) et le maintien des réserves du régime au-delà de 2050, en augmentant raisonnablement les cotisations (en moyenne 450 € par an pour un PH). Face à ce sabordage de nos retraites les intersyndicales de Praticiens Hospitaliers ont rejeté le projet.

Le gouvernement (Ministère de la Santé et des Finances) a proposé quelques [mesures spécifiques destinées aux praticiens hospitaliers](#) pour, soi disant, compenser la baisse des retraites liée à la réforme générale de l'IRCANTEC :

o Revalorisation salariale des PH à temps partiel (mesure de justice mais qui n'a rien à faire dans des négociations sur la retraite car amputant d'autant la somme destinée à compenser la baisse des retraites...).

o Intégration des astreintes (forfaits et appels courts) ... pourtant actée depuis 2005 avec une date limite d'application au 31/07/2007 (!) et qu'on nous ressort comme mesure "compensatoire", plafonnée (!) et pas avant 2010 (!). Plafonnée à seulement 1 astreinte par semaine dans l'assiette !!!

o Elargissement de l'assiette IRCANTEC de 66 % à... 70% pour les PH à temps partiels.

o Intégration de toutes les indemnités (jusqu'à la part variable des chirurgiens et des psychiatres, celle-ci ils ne l'ont pas oubliée, même si elle n'est appliquée nulle part...)

o ...Et bien sûr la possibilité de travailler plus longtemps pour obtenir une surcote des points IRCANTEC, dès que vous avez le nombre de trimestres requis au-delà de 60 ans (+ 2.5%) et même au-delà de 65 ans (+ 3%)... , pourtant les PH sont une des rares populations de salariés à travailler majoritairement au delà de 55 ans.

o RI EN pour 2009, les mesures seront étalées de 2010 à 2015.

o RI EN sur la proratisation en tranche A, qui permettrait aux temps réduits de toucher une retraite décente.

Alors que ces mesurette n'avaient pas été approuvées par les organisations syndicales, le gouvernement a publié le décret et l'arrêté entérinant la réforme de l'IRCANTEC le 24 Septembre 2008.

De nouvelles négociations étant prévues le 1er octobre, l'INPH et la CPH, intersyndicales représentant 80% des praticiens hospitaliers ont demandé aux syndicats de déposer un préavis de grève pour les 16 et 17 Octobre.

N'hésitez pas à transférer le message à nos jeunes collègues et aux praticiens de vos établissements, car pour faire reculer le ministère il va falloir se mobiliser massivement.

Nb : Nous remercions nos amis du SNPHAR dont nous avons repris le texte. Le Dr Jean GARRIC, anesthésiste au CHU de NANCY est le représentant INPH pour les négociations des retraites au niveau du ministère.